

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Comptabilité des entités à but non lucratif : le Gabon paraphe l'acte uniforme OHADA

Prissilia M MOUITY
Libreville/Gabon

HIER, vendredi 13 janvier 2023, la ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargé des Droits de l'Homme, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, a reçu en audience le Pr Emmanuel Sibidi Darankoum, secrétaire permanent de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada). La présence au Gabon de la délégation de l'Ohada conduite par son secrétaire permanent s'inscrit dans le cadre de la signature par notre pays, de l'acte uniforme sur la comptabilité des entités à but non

lucratif (société civile, églises, mosquées, Organisations non gouvernementales, associations) adopté lors du dernier Conseil des ministres de la Justice des pays membres de Niamey, au Niger, auquel avait pris part par visioconférence le Gabon. La signature de cet acte uniforme par le membre du gouvernement et son hôte va conférer aux entités à but non lucratif un cadre réglementaire pour leur comptabilité et va permettre d'endiguer certains phénomènes observables dans la sous-région, tels que le blanchiment des capitaux, le financement illicite... La signature de cet acte uniforme est aussi une étape vers sa publication et sa mise en œuvre.

"À la suite de sa publication suivra sa mise en œuvre avec le déploiement des formations pour ajuster le tissu économique des parties concernées par cet acte", a rappelé le secrétaire permanent de l'Ohada. Par ailleurs, les deux personnalités ont discuté de l'arbitrage Ohada en Afrique et de sa redynamisation. Au niveau des investissements, "l'Organisation est incontournable pour accompagner le Gabon, les partenaires économiques privés", ont-ils relevé. Le secrétaire permanent de l'Ohada a, pour finir, salué le dynamisme des plus hautes autorités gabonaises pour le soutien multiforme apporté à cette organisation.



Photo: SNN

La délégation de l'Ohada au sortir de sa rencontre avec la garde des Sceaux.

UOB : les diplômés de 1994 à 2006 attendent leurs titulaires

Rapatriement des biens culturels : la France propose son expertise... technique

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon



Photo: F.M. MDM

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

LES étudiants diplômés de l'Université Omar-Bongo (UOB), régulièrement inscrits de 1994 à 2006, recevront leurs parchemins dans les prochains jours, annonce une note rendue publique le 13 janvier dernier. En effet, profitant des journées d'information de l'UOB, la Direction de la scolarité centrale "procédera à la distribution des diplômes desdites années. Nous recevons dans nos services les usagers qui souhaitent récupérer leurs diplômes des promotions 1994 à 2006. Les tenants-lieu seront également distribués aux diplômés justifiant d'une attestation de réussite". Dans les faits, ce sont 6 000 diplômes,

toutes filières confondues, qui seront remis à leurs légitimes propriétaires. A condition que ces derniers en manifestent le désir. Si cette annonce a de quoi faire jaser dans le milieu universitaire en raison de son caractère tardif, même s'il est précisé que "c'est une simple mise à disposition des diplômés pour ces promotions. Nous travaillons sur la problématique de la production des autres promotions et sur la reprise des collations de grades à compter de cette année 2023." Par ailleurs, la remise de ces diplômes sera conditionnée par la présentation d'une attestation de réussite et d'une pièce d'identité nationale (CIN, passeport, carte professionnelle en cours de validité délivrée par l'autorité de tutelle).

LE ministre en charge de la Culture et des Arts, Max Samuel Oboumandjogo, s'est entretenu hier avec le président du musée du Quai Branly Jacques-Chirac, Emmanuel Kasarherou. Ce dernier était conduit par l'ambassadeur de France au Gabon Alexis Lamék. Deux questions essentielles étaient au centre de cette rencontre. La première est d'actualité : la restitution des biens culturels du Gabon encore détenus hors du pays chez des privés mais surtout dans les musées. Après la première vague constituée de 72 objets restitués, il est temps d'activer le retour des autres témoins de la culture gabonaise encore hors du territoire. Comme son prédécesseur, Emmanuel Kasarherou souhaite poursuivre ce projet qui a porté ses fruits. "Mon prédécesseur était venu en mission dans ce pays en 2018. Nous avons souhaité nourrir cette collaboration ancienne avec des projets futurs qui vont resserrer les deux pays grâce à



Photo: Jocelyn Abila

Le président du musée du quai Branly © et l'ambassadeur de France, hier, chez le ministre de la Culture, Max Samuel Oboumandjogo.

ces collections que nous gardons au musée du Quai Branly. L'idée est que ces objets puissent voyager. Les musées ont des collections qui sont conservées pour le bien général mais qui permettent de voyager et venir se ressourcer", a-t-il indiqué. Le deuxième point est celui de l'accompagnement du nouveau musée national du Gabon. En effet, la conservation des objets a des exigences. À ce propos, la France entend accompagner le Gabon à travers la formation du personnel du musée national.

"Dans la politique d'accompagnement, nous avons reçu deux stagiaires il y a deux ans dans le cadre d'une opération conduite par l'ambassade et le gouvernement. L'idée est de pouvoir continuer à s'épauler. L'expertise technique est en Europe, l'expertise culturelle est en Afrique. Nous avons besoin des deux pour permettre à ces objets de continuer à vivre et exprimer ce qu'ils ont à dire", rassure le responsable du musée du Quai Branly.